



COMPTE-RENDU

Réunion du GAL

N°04

26/11/2024



Union européenne



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*



MEMBRES PRESENTS, EXCUSES, ABSENTS

Collège public								
Titulaires				Suppléants				
Nom	Prénom	Présent	Excusé	Nom	Prénom	Présent	Excusé	
DOUSTE	Françoise	x		LARREZET	Hélène			x
THOMAS	Sandrine	x		NADAU	Marie-Françoise			x
SEGAUT	Céline	x		CANTAU	Laetitia			x
PINCE	Laure	X		LEGRAND	Sylvie			x
PONS	Guy	X		FORTINON	Xavier			x
POMAREZ	Frédéric		x	DELEST	Marie-France			x
LEINER	Françoise	X		PUJOS	Eliane			x
THEBAULT	Henri-Jean	X		WEBER	Sophie			x
MOUHEL	Philippe		x	BARRERE	Jean-Louis			x
CAULE	Jean-Claude	X		WATIER	Jean			x
GOMEZ	Arnaud	x		DUCOUT	Gilles			x
MORA	Véronique		x	GALLEA	Thierry			x
PARIS	Julien		x	LESPADE	Jean-Marc			x
TOTAL 13 titulaires				TOTAL 13 suppléants				

En **rouge**, les membres du collège public participants aux votes des projets.

Collège privé								
Titulaires				Suppléants				
Nom	Prénom	Présent	Excusé	Nom	Prénom	Présent	Excusé	
BOUDIN	Yohann		x	DELMON	Nicolas			x
HUGUET-AMBLARD	Valérie	x		LUCCHESI	David			x
DANIEL-CALONNE	Pierre	x		BOISSELIER	Yoan			x
PRIEUR	Isabelle	x		BOIDIN	Laurence			x
PLANTON	Rémi			FAVRE	Vincent	x		
VERGUIN	Guillaume		x	BONNIER	Béatrice			x
THIZY	Bernard		x	LARUE	Claire			x
GORON	Alizée		x	GRAVELAT	Alexandre			x
LORIES	Ganael		x	FAUCHER GAYRAUD	Laurence			x
LESPES	Delphine		x	CONTE	Thierry			x
CALAIS	Tiffany		x	FAUVEL	Line			x
RONDET	Myriam	x		VIGNERES	Paul			x
PERRIN	Bastien		x	LECRENAIS	Lénaïc			x
WACKENIER-BRUSTIS	Isabelle		x	BAILLARD	Patrick			x
QUILLACQ	Denis		x	DOMER	Térence	x		
PECHAUD	Vincent		x	LORTEAU	Yann	x		
PERENNES	Alban	x		COTTIN	Arnaud			x
GRILLON	Cédric	x		GAILLARD	Amandine	x		
PATOU	Sébastien	x		LECONTE	Yann			x
LAROSE	Estelle	x		JOLIVET	Lisa			x
TOTAL 20 titulaires				TOTAL 20 suppléants				

En rouge, les membres du collège privé participants aux votes des projets.

DOUBLE QUORUM RESPECTÉ :

- Au total, **21 membres sont présents**.
- Sur 33 votants : **20 membres votants présents** soit **60%** des membres ayant pouvoir de vote sont présents.
- Parmi ces 20 membres, **11 sont issus du collège privé** (**55%** des membres ayant pouvoir de vote sont issus du collège privé).

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

Nom	Prénom	Structure
VERSTRAET	Aurélie	Communauté de communes des Grands Lacs
FERRERE TASTET	Julien	Communauté de communes des Grands Lacs
ZUAZNABAR INDA	Jérôme	Département des Landes
LAVAUD	Célia	PETR_Pays Landes Nature Côte d'Argent
TALEDEC	Marie	PETR_Pays Landes Nature Côte d'Argent

RAPPEL ORDRE DU JOUR

- ◆ Accueil
- ◆ Point administratif :
 - Approbation du compte-rendu GAL 03
 - Approbation de la notification à la convention du GAL (modification maquette et fiches-actions)
- ◆ Rappel de la notion de conflit d'intérêt
- ◆ Projets pour avis d'opportunité :
 - COMMUNE DE LEVIGNACQ : Cœur de village place de l'église
 - SIVOM DU BORN : Mes déchets en vacances
 - COMMUNE DE MIMIZAN : Plaine des sports
- ◆ Projets en sélection (programmation du FEADER) :
 - COMMUNE d'YCHOUX : Plan de référence
 - PAYS : Application mobile NOMAD'
 - PAYS : Ingénierie du GAL 2023
- ◆ Bilan 2024
- ◆ Agenda 2025

RESUME DE LA SEANCE

Fiche-action	Bénéficiaire	Intitulé du projet	Montant FEDER/FEADER	Montant total éligible	Avis d'opportunité	Note
4	Commune Lévignacq	Cœur de village 2 : Equipement de la médiathèque	80 000€	€	Favorable	12.5/20
4	SIVOM du Born	Mes déchets en vacances	80 000 €		Ajourné	11/20
4	Commune de Mimizan	Plaine des sports	80 000 €		Favorable	17/20

Fiche-action	Bénéficiaire	Intitulé du projet	Montant FEADER	Sélection du GAL	Programmation
5	Commune d'Ychoux	Plan de référence	15 000€	OUI	OUI
1	Pays	Application NOMAD'	14 192 €	OUI	OUI
8	Pays	Ingénierie du GAL 2023	32 761,64 €	OUI	OUI

Ouverture de la réunion du GAL

Arnaud Gomez, Président du GAL ouvre la séance à 18H30 et annonce l'ordre du jour.

Point administratif

Approbation du compte-rendu du GAL 2 du 25/06/2024

Marie Talédec, animatrice du GAL, rappelle l'envoi du compte-rendu de la précédente réunion du GAL et interroge le GAL sur d'éventuels observations.

LE COMPTE-RENDU DU GAL 03 EST VALIDE A L'UNANIMITE

Notification à la convention du GAL

L'animatrice présente la proposition de notification en rappelant que celle-ci ne peut intervenir qu'une fois par année civile. Un groupe de travail a été organisé en septembre pour travailler la notification. A l'issue de ce temps d'échange, un questionnaire en ligne a été transmis à l'ensemble du GAL pour recueillir les avis. Sans retour défavorable, l'animatrice a pu transmettre à l'Autorité de gestion la demande pour avis de conformité.

Suite à l'avis favorable de la Région, la proposition de notification est soumise au vote du GAL.

La gestionnaire LEADER, Célia Lavaud, rappelle le contexte de cette demande en précisant les projections futures de consommation des enveloppes par fiche-action en fonction des projets en amorçage dont l'équipe à connaissance à ce jour.

La proposition de notification porte sur la ventilation des crédits suivants :

Un territoire résilient toute l'année	Répartition de l'enveloppe financière par objectif prioritaire et fiche-action		Mouvements proposés		Répartition de l'enveloppe après mouvements	
	FEADER	FEDER OS.5	FEADER	FEDER OS.5	FEADER	FEDER OS.5
1. Protéger et valoriser les ressources locales	214 617 €		+ 20 000€		231 617€	
2. Développer et valoriser un tourisme durable à l'année		421 408,50 €		- 40 000€		381 408,50€
3. Habiter le territoire et tendre vers un urbanisme durable et solidaire	171 693,60 €				171 693,60 €	
4. Développer les services et redynamiser les bourgs		561 878 €		+ 40 000€		601 878€
5. Etudes et vision prospective	128 770,20 €		- 20 000€		108 770,20€	
6. Ingénierie thématique		421 408,50 €				421 408,50€
7. Coopération	42 923,40 €				42 923,40€	
8. Animation, gestion, communication, évaluation	300 463,80 €				300 463,80€	
Total	858 468 €	1 404 695 €			858 468 €	1 404 695 €

En complément :

- Un appel à projet ciblé sur la fiche-action 2 « Développer et valoriser un tourisme durable à l'année » sera lancé en 2025 afin de favoriser le dépôt de projets sur cette thématique
- Une définition de « centre-bourg » sera ajoutée à la fiche-action 4
- Le plafond de FEDER de la fiche-action 4 est baissé à 60 000€ (auparavant 80 000€)

La notification prendra effet à la date du 26/11/2024.

LA NOTIFICATION DE LA CONVENTION DU GAL EST VALIDEE A L'UNANIMITE

L'avis d'opportunité

L'animatrice présente à quel moment du parcours d'un projet se situe l'avis d'opportunité et les modalités de vote sur les projets.

Il est rappelé que l'avis d'opportunité peut être :

- Favorable : **+12**
- Ajournement : **10-12**
- Défavorable : **-10**

Il est attendu du GAL qu'il évalue si le projet présenté est cohérent avec sa stratégie.

Cependant, en aucun cas cet avis ne vaut pas acceptation définitive du projet.

Un avis d'opportunité favorable permet au porteur de projet de déposer une demande d'aide auprès de la Région, autorité de gestion des fonds européens, qui après instruction détermine l'éligibilité technique du projet et le montant de fonds européens pouvant être octroyé.

Si l'instruction régionale valide le projet, le GAL confirmera dans le cadre d'une prochaine réunion du GAL la programmation du projet et le montant définitif des financements européens octroyés

Projets présentés pour avis d'opportunité

Cœur de village : redynamisation de la place de l'église Commune de Lévignacq

Abstention vote pour conflit d'intérêt : les membres suivants ont quitté la salle lors des débats et votes.

- **Jean-Claude Caule**, Maire de Lévignacq

L'animatrice rappelle le cadre de la fiche-action 4 « Développer les services marchands et non marchands et redynamiser les bourgs, centres bourgs et centres villes » dans laquelle s'inscrit le projet.

Les actions en lien avec la redynamisation de cette fiche-action viseront à contribuer à une stratégie de dynamisation des centres bourgs, villes ou quartiers.

Elles devront permettre de redonner aux bourgs leur rôle de centralité en favorisant l'installation de services et de commerces de proximité, en concentrant une offre de logement et en développant des projets d'aménagement favorisant le lien social.

Restitution du groupe préparatoire

Le groupe préparatoire restitue son analyse du projet.

Arnaud Gomez, indique que le projet est en cohérence avec la fiche-action et la stratégie du programme. Sur la base des éléments transmis et analysés, le groupe préparatoire note que la requalification du cœur de bourg participera à la redynamisation de la commune.

Toutefois, des éléments sont attendus de la présentation afin de passer d'un avis d'opportunité d'ajournement à un avis favorable.

En effet, le groupe préparatoire souhaite plus de précisions sur les points suivants :

- La dimension environnementale : quels sont les matériaux de construction utilisés (revêtement, végétalisation...) ?

- Le rayonnement du projet : ce projet s'inscrit-il dans une démarche de tourisme en rétro littoral ?
- La démarche citoyenne : les habitants et commerçants ont-ils été impliqués dans le projet ?

Le groupe préparatoire situe le projet sur un avis d'opportunité d'ajournement.

Présentation du projet

Jean-Claude Caule, maire de Lévignacq, accompagné de Marie Dufourcq chargée d'opération à la SATEL (AMO) présente le projet requalification et redynamisation du cœur de bourg, et plus particulièrement de la place de l'église.

Le projet présenté dans le cadre de LEADER porte sur le mobilier, le revêtement et une partie de la végétalisation de la place de l'église.

Voir fiche projet transmise et support de la présentation faite au GAL.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DÉPENSES		RECETTES		%
Secteur 1 : Cœur de bourg	904 408,66 €	Fonds européens (FEDER)	80 000 €	9 %
		Cofinanceurs en cours de consultation (Etat, Agence de l'Eau, Département...)	A déterminer	%
		Autofinancement	A déterminer	%
TOTAL	904 408,66 €		TOTAL	904 408,66 €

ECHANGES AVEC LE GAL

Le GAL questionne le porteur sur les aides sollicitées, notamment sur le DETR 2024.

Le Maire explique que les cofinanceurs ont été sollicités. Des retours semblent positifs sans un montant précis d'aides octroyées.

Le GAL demande des précisions concernant l'impact du projet sur le tourisme, notamment avec le projet du château Dentomas désormais propriété de la communauté des communes de Côte Landes Nature.

Le Maire précise qu'entre 8 000 et 9 000 visiteurs se rendent chaque année à Lévignacq. Il ajoute que la vente du château à la Communauté de communes de Côte Landes Nature permet en premier lieu de financer une partie des travaux du cœur de bourg mais également de rendre la commune plus attractive. En effet, la volonté de Côte Landes Nature est de promouvoir le tourisme en rétro littoral grâce à des sites exceptionnels et à la mise en valeur du patrimoine architectural.

Le projet rayonnera à l'échelle du Pays Landes Nature Côte d'Argent.

LE MOT DU GAL

Les membres du GAL accueillent favorablement ce projet, son intérêt pour la redynamisation du bourg et pour l'amélioration du cadre de vie des habitants de la commune ainsi que pour les visiteurs.

Une préconisation des membres porte sur la végétalisation de la place et les espèces de végétaux sélectionnés afin de veiller à créer des îlots de fraîcheur.

AVIS D'OPPORTUNITE FAVORABLE AVEC UNE NOTE FINALE DE 12.5/20

Mes déchets en vacances _SIVOM du Born

Abstention vote pour conflit d'intérêt : les membres suivants ont quitté la salle lors des débats et votes.

- **Laure Pincé**, conseillère municipale de Biscarrosse
- **Henri-Jean Thébault**, Maire de Pontenx-les-Forges
- **Vincent Fabre**, office de tourisme de Bisca Grands Lacs

L'animatrice rappelle le cadre de la fiche-action 2 « Développer et valoriser un tourisme durable à l'année » dans laquelle s'inscrit le projet.

Les actions soutenues doivent encourager le développement d'un tourisme à l'année tout en préservant ses ressources du territoire, développer la notoriété du territoire et de ces atouts et de les rendre plus attractifs, dans une saison élargie. Enfin, la fiche-action vise à améliorer et diversifier la qualité de l'offre de services et d'hébergements écotouristiques.

Restitution du groupe préparatoire

Le groupe préparatoire restitue son analyse du projet.

Alban Pérénnes informe le GAL que de nombreuses questions restent en suspens sur le projet. Le préalable étant le besoin de savoir dans quel contexte ce projet voit le jour. Un état des lieux territorial semble indispensable. En effet, certains acteurs du territoire apportent déjà des solutions. Ne serait-il pas préférable de se greffer à l'existant. Il est nécessaire de se rapprocher des gros hébergeurs, des associations de commerçants, des socio-professionnels pour travailler le projet avec ces parties prenantes.

Le groupe préparatoire s'interroge sur la maturité du projet, son calendrier et la durabilité des outils proposés.

Le groupe préparatoire situe le projet sur un avis d'opportunité d'ajournement qui pourra évoluer en fonction des précisions apportées par le porteur.

Présentation du projet

Julie Farbos, directrice du SIVOM du Born et Cécile Capo, chargée de communication présentent le projet « Mes déchets en vacances ».

La demande auprès de LEADER porte sur la campagne de communication, la prestation de la solution numérique et les frais de personnel liés au recrutement d'un saisonnier pour animer la démarche et de la responsable du service communication.

Voir fiche projet transmise et support de la présentation faite au GAL.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DÉPENSES		RECETTES		%
Solution numérique	27 400 €	Fonds européens (FEDER) plafond	80 000 €	80 %
Agence de communication (frais d'agence, d'achat de matériel d'animation et de création outils)	60 000 €	CITEO sollicitation en cours	A déterminer	
Frais de personnel (responsable du service sur 6 mois : 10 %, agent saisonnier sur 2 mois : 100 %)	10 000 €			
Frais de mission	1 700 €	Autofinancement	20 000 €	20%
TOTAL	100 000 €	TOTAL	100 000 €	

ECHANGES AVEC LE GAL

Le GAL questionne le SIVOM du Born sur le recrutement de l'agent saisonnier. N'y a-t-il pas déjà un agent saisonnier recruté chaque été ?

En effet, le SIVOM accueille à chaque saison un ambassadeur du tri chargé de sensibiliser la population au tri. En complément, un agent à l'année sillonne les marchés avec l'écomobile.

Cependant, lors de ces sensibilisations peu de touristes sont touchés car ils ne sont pas la cible principale de ces animations.

Le GAL interroge le porteur sur le plan de financement : quels outils concrètement seront développés ?

Les frais relatifs à l'agence de communication comportent les frais d'agence, frais graphiques, conception, achats des outils, animation stand de tri... Le SIVOM souhaite laisser à l'agence de communication la partie créative de conception de la campagne et des outils qui seront à développer en lien avec le service communication du syndicat. Il n'y a pas à ce stade de détails précis sur les futurs supports déployés. Cela dépendra du choix de l'agence retenue.

Le GAL souligne que des actions notamment sur le tissu commercial seraient également pertinentes.

Le GAL souhaite avoir plus de précisions sur le choix de la cible des touristes en complétant par le fait que les plus gros hébergeurs saisonniers procèdent déjà à ce type de campagne sur leurs sites.

Le SIVOM explique qu'il y a un manque d'informations global au niveau des touristes qui sont eux-mêmes demandeurs d'informations sur le tri en place sur le territoire (courriers en ce sens adressés aux communes notamment). Si les gros hébergeurs sont sensibilisés, les plus petits campings ou les locations via AirBnb ne font pas tous cette sensibilisation. Pour autant, ces hébergeurs seraient en attente de kits de sensibilisation prêts à l'emploi.

Cécile Capo précise que tous les territoires de la côte Atlantique se posent cette question : comment mieux toucher les touristes, car en effet, les chiffres présentent bien une hausse des déchets non triés en été.

Le SIVOM serait l'un des premiers à lancer une campagne de cette ampleur ciblée sur les touristes.

Le GAL confirme son intérêt pour le projet et valide l'importance de la prise en compte de cette problématique pour le territoire. Cependant, pour ses membres, le projet n'est pas à un stade de maturité suffisant. Le GAL aurait souhaité plus d'informations sur le contenu du projet (outils déployés, types de supports...) pour se prononcer sur un soutien de LEADER.

Le SIVOM explique que ce projet verra le jour mais avec une envergure différente sans le soutien de LEADER.

Le GAL préconise de revenir présenter le projet lorsque la consultation des agences de communication aura été lancée. Le cahier des charges de cette consultation pourrait contenir des options sur lesquelles pourraient être sollicitées LEADER en fonction d'une prochaine présentation en réunion du GAL.

Enfin, le GAL demande des précisions sur le cofinancement de CITEO.

Le SIVOM les sollicitera mais les modalités d'intervention de 2025 ne sont pas encore connues (en 2024 CITEO pouvait soutenir l'animation à hauteur de 10 000€/an).

LE MOT DU GAL

Les membres du GAL confirment leur intérêt unanime pour le projet et le lien avec la stratégie LEADER. Cependant, l'ensemble des membres présents soulève un manque d'information sur les outils qui seront développés.

Il est proposé au SIVOM de construire un premier cahier des charges avec moins d'ambition pour faire évoluer le projet progressivement en fonction des premiers retours obtenus sur l'impact des premières actions de sensibilisation.

Un membre du GAL témoigne de l'impact que peuvent avoir les campagnes de communication choc auprès de la population.

AVIS D'OPPORTUNITE D'AJOURNEMENT AVEC UNE NOTE FINALE DE 11/20

Plaine des sports _ Commune de Mimizan

Abstention vote pour conflit d'intérêt : les membres suivants ont quitté la salle lors des débats et votes.

- **Guy Pons**, conseiller municipal de Mimizan

L'animatrice rappelle le cadre de la fiche-action 4 « Développer les services marchands et non marchands et redynamiser les bourgs, centres bourgs et centres villes » dans laquelle s'inscrit le projet.

Les actions en lien avec la redynamisation de cette fiche-action viseront à contribuer à une stratégie de dynamisation des centres bourgs, villes ou quartiers.

Elles devront permettre de redonner aux bourgs leur rôle de centralité en favorisant l'installation de services et de commerces de proximité, en concentrant une offre de logement et en développant des projets d'aménagement favorisant le lien social.

Restitution du groupe préparatoire

Le groupe préparatoire restitue son analyse du projet.

La démarche de la commune d'installer une toile textile afin de réduire sa consommation d'énergie sur ce futur complexe est mise en avant par le groupe préparatoire. La future plaine des sports participera à la redynamisation de la commune. Les équipements contribueront à améliorer le cadre de vie des habitants de la commune et des alentours.

Les dimensions partenariales et citoyennes sont particulièrement appréciées.

Présentation du projet

Fédéric Pomarez, maire de Mimizan, accompagné de Morgane Letanoux, directrice générale des services, présente le projet de la plaine des sports de Moulin neuf.

La demande auprès de LEADER porte sur la toile textile du bâtiment devant permettre de réaliser des économies d'énergie.

Voir fiche projet transmise et support de la présentation faite au GAL.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

DÉPENSES		RECETTES		%
Phase 1 : plaine des sports	4 183 148,65 €	Fonds européens (FEDER)	80 000 €	2 %
➤ Dont lot 4 : toile textile	480 000 €	Agence nationale du sport	200 000€	
Frais de personnel (responsable du service sur 6 mois : 10 %, agent saisonnier sur 2 mois : 100 %)	10 000 €	Département	A déterminer	
Frais de mission	1 700 €	Etat (DETR 2025)	A déterminer	
		Autofinancement	A déterminer	
TOTAL	4 183 148,65 €	TOTAL	4 183 148,65 €	

ECHANGES AVEC LE GAL

Le GAL demande des précisions sur la localisation du projet.

Le maire de Mimizan présente la carte et le périmètre global de réflexion. Il précise également les différentes phases du projet.

Le GAL questionne le porteur sur les caractéristiques de la toile textile et sur son utilisation.

La commune explique qu'il s'agit d'une toile perforée résistante aux intempéries, à la chaleur et au froid. Cette solution est de plus en plus utilisée notamment dans les stades couverts et le cours de tennis.

Une visite du préau sportif de la commune du Haillan a permis de se rendre compte in situ de ce matériau et de son utilisation.

L'objectif est d'utiliser moins d'éclairage, de ne pas chauffer le complexe et de mieux conserver la chaleur.

Le GAL questionne la commune sur l'adhésion de l'équipe pédagogique du collège à proximité, notamment sur le choix de ne pas chauffer le bâtiment.

Le maire répond que le projet a fait l'objet d'une large concertation. L'équipe pédagogique du collège a transmis une note d'opportunité validant la démarche engagée.

Le GAL demande si le projet intègre une part importante à la végétalisation du périmètre.

En effet, la végétalisation est prévue dans l'enceinte des complexes sportifs et plus globalement de la plaine (parking compris).

Le GAL souhaite avoir des informations complémentaires sur le calendrier des travaux et sur la livraison de l'équipement.

Les travaux démarrent pour une période de 13 mois. La fin du projet est attendue pour décembre 2025.

Enfin, le GAL interroge la commune sur les réflexions sur une éventuelle extension des équipements présents à ce jour, notamment la piscine.

Le maire explique que cet équipement relève de la communauté des communes de Mimizan. L'équipement a été conçu pour permettre une extension, cependant, cela devra être mis au débat des élus intercommunaux dans les choix budgétaires à opérer.

LE MOT DU GAL

Le GAL met en avant la démarche Agenda 21 et Territoire à énergie positive dans laquelle s'insère la commune. Il sera intéressant d'avoir un retour sur les effets de la toile textile sur le bâtiment à l'usage.

La concertation mise en place sur le projet et le caractère structurant de cet équipement en centre-bourg est mis en avant par les membres présents.

AVIS D'OPPORTUNITE FAVORABLE AVEC UNE NOTE FINALE DE 17/20

Sélection du GAL : programmation du FEADER

L'animatrice LEADER présente cette nouvelle étape aux membres du GAL.

Après avoir donné un avis d'opportunité favorable aux projets, les porteurs ont pu déposer leur dossier de demande d'aide auprès des services instructeur de l'Autorité de gestion (Région) qui a vérifié l'éligibilité technique et réglementaire du projet.

Lorsque la Région émet un rapport d'instruction favorable, le montant du fonds européens est déterminé.

L'étape de sélection permet au GAL de confirmer le montant du fonds européen accordé au projet qui pourra être présenté à l'instance de consultation des partenaires (ICP) de la Région.

A l'issue de cette étape, une convention juridique pourra être signée entre le porteur de projet et l'Autorité de gestion.

3 projets fléchés sur du FEADER sont présentés en sélection.

Projets présentés en sélection

Plan de référence_Commune d'Ychoux

Abstention vote pour conflit d'intérêt : les membres suivants ont quitté la salle lors des votes.

- **Céline Ségaout**, conseillère municipale d'Ychoux
- Avis d'opportunité favorable en GAL 01 du 07/12/2023
- Montant FEADER retenu après instruction : **15 000 €**

VOTE DE SELECTION FAVORABLE A L'UNANIMITE

Application mobile NOMAD'_Pays

Abstention vote pour conflit d'intérêt : les membres suivants ont quitté la salle lors des votes.

- **Laure Pincé**, conseillère municipale de Biscarrosse
 - **Henri-Jean Thébault**, Maire de Pontenx-les-Forges
 - **Céline Ségaout**, conseillère municipale d'Ychoux
 - **Françoise Leiner**, conseillère municipale de Mézos
 - **Françoise Douste**, Présidente de la communauté des communes de Grands Lacs
 - **Sandrine Thomas**, conseillère municipale de Parentis-en-Born
 - **Guy Pons**, conseiller municipal de Mimizan
 - **Arnaud Gomez**, Président du Pays
-
- Avis d'opportunité favorable en GAL 01 du 07/12/2023
 - Montant FEADER retenu après instruction : **14 192 €**

VOTE DE SELECTION FAVORABLE A L'UNANIMITE

Ingénierie du GAL 2023_Pays

Abstention vote pour conflit d'intérêt : les membres suivants ont quitté la salle lors des votes.

- **Laure Pincé**, conseillère municipale de Biscarrosse
 - **Henri-Jean Thébault**, Maire de Pontenx-les-Forges
 - **Céline Ségaout**, conseillère municipale d'Ychoux
 - **Françoise Leiner**, conseillère municipale de Mézos
 - **Françoise Douste**, Présidente de la communauté des communes de Grands Lacs
 - **Sandrine Thomas**, conseillère municipale de Parentis-en-Born
 - **Guy Pons**, conseiller municipal de Mimizan
 - **Arnaud Gomez**, Président du Pays
-
- L'ingénierie du GAL (animation, gestion, communication, évaluation...) est le seul dossier qui n'est pas présenté en avis d'opportunité car obligatoire dans le cadre de la convention avec l'Autorité de gestion et le GAL
 - Montant FEADER retenu après instruction : **32 761,64 €**

VOTE DE SELECTION FAVORABLE A L'UNANIMITE

Bilan 2024 Agenda 2025

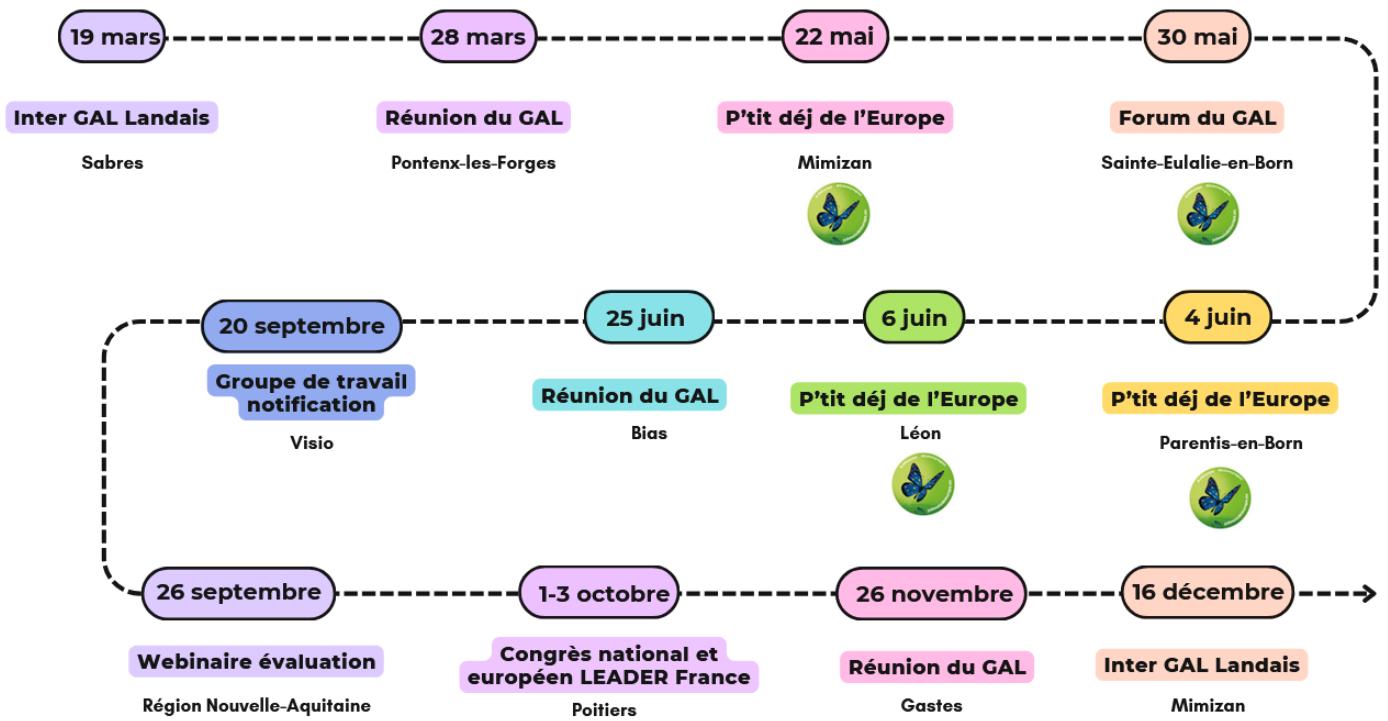
- **Bilan 2024 : projets sélectionnés**

L'animatrice présente un bilan des 3 réunions du GAL en 2024.

- **3 réunions du GAL en 2024 (mars, juin, novembre)**
- A l'issue des 3 GAL :
 - 11 projets sélectionnés (8 publics et 3 privés)
 - 1 refus
- **278 792€** de fonds européens réservés :
 - 98 792 € de FEADER
 - 180 000€ de FEDER

- **Bilan 2024 : événements du GAL**

L'animatrice propose une rétrospective des événements de l'année 2024.



- **Agenda 2025**

L'animatrice demande si le GAL souhaite s'organiser de la même façon l'année prochaine : des réunions du GAL toujours en soirée à partir de 18h30. Les créneaux du mardi et jeudi sont ciblés.

L'animatrice proposera un sondage avec différentes propositions de date afin de définir les réunions du GAL de l'année.



M. Arnaud GOMEZ

*Président du Pays Landes Nature Côte
d'Argent*

FIN DE LA SEANCE à 21h15.

